

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2012 N°27
22 mai 2012

- Décision du 14 mai 2012 portant délégation de signature
DIR Saône-Rhône-Méditerranée

P 2

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex



DECISION **portant délégation de signature**

La Chef du Service de la Navigation Rhône Saône, Directrice Interrégionale de Saône-Rhône-Méditerranée de VOIES NAVIGABLES DE FRANCE ,

- Vu le code de justice administrative
- Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure,
- Vu le code général de la propriété des personnes publiques
- Vu le code des transports,
- Vu la loi n°2001-43 du 16 janvier 2001 portant dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports,
- Vu le décret du 6 février 1932 modifié portant règlement général de police des voies de navigation intérieure,
- Vu le décret n°60-1441 du 26 Décembre 1960 modifié puis complété par le décret n°2008-1321 du 16 décembre 2008
- Vu le décret n °62-1587 du 29 novembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique;
- Vu le décret n °91-797 du 20 août 1991 modifié relatif aux recettes instituées au profit de Voies navigables de France par l'article 124 de la loi de finances pour 1991 (n° 90-1168 du 29 décembre 1990);
- Vu la délibération du 25 février 2009 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France
- Vu la décision du 3 mars 2009 modifiée le 13 mai 2009 et le 3 août 2009 portant délégation de pouvoir du Directeur général de Voies navigables de France aux représentants locaux de Voies navigables de France
- Vu la décision du 3 mars 2009 du directeur général de Voies navigables de France désignant des ordonnateurs secondaires;
- Vu l'arrêté du 25 janvier 2012 nommant Mme Monique NOVAT, Chef du Service Navigation Rhône Saône à compter du 7 mars 2012 - JO du 9 février 2012
- Vu l'organisation du service ;
- SUR proposition du secrétaire général du Service navigation de Rhône-Saône, direction interrégionale Saône-Rhône-Méditerranée de Voies navigables de France;

DECIDE :

TITRE I

Article 1:

Pour l'ensemble des actes et décisions figurant à l'article 1er de la délégation de pouvoirs consentie par le directeur général de VNF le 3 mars 2009 , modifiée les 13 mai 2009 et 3 août 2009, délégation de signature est donnée à

◆ M. Frédéric LASFARGUES, directeur adjoint du service

et en l'absence de la directrice et du directeur adjoint

◆ Monsieur François WOLF, directeur des subdivisions, responsable sécurité défense

Article 2 :

Pour l'ensemble des actes et décisions figurant à l'article 1er de la délégation de pouvoirs susvisée, consentie par le directeur général de VNF , dans la limite de leurs attributions fonctionnelles et à l'exception des points 3, 4 et 5 concernant les marchés, délégation de signature est donnée à

- ◆ Monsieur Dominique LARROQUE, secrétaire général
- ◆ Monsieur Nicolas CHARTRE, directeur du développement
- ◆ Monsieur Philippe PULICANI, directeur de l'ingénierie
- ◆ Monsieur Eric BOURLES, directeur de la gestion durable

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas CHARTRE, et à l'effet de prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voie navigables de France portant sur une durée n'excédant par 18 ans ou sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares et accorder toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares , délégation de signature est donnée à

◆ Monsieur Sylvain ROBICHON, adjoint au directeur du développement, chef du bureau administration, relations usagers et recettes

Article 4 : Pour signer tous documents relatifs aux affaires courantes juridiques (à l'exception de tout engagement juridique du service), et en cas d'urgence: agir en justice, déposer plainte -(point 8 de la délégation de pouvoir), délégation est donnée à

◆ Madame Naïla KAHLA, chef du bureau des affaires juridiques -direction du développement

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique NOVAT et de M. Frédéric LASFARGUES, de M. François WOLF et de M. Nicolas CHARTRE , pour prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voie navigables de France portant sur une durée inférieure à 11 ans, d'une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, d'un montant total hors frais et hors abattements ou dégrèvements, rapporté à l'année inférieur à 4 000€, délégation de signature est donnée à

◆ Aux personnes désignées dans le tableau annexe I-I,

Article 6 : A l'effet d'accorder les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage, en application de l'article 62 du décret du 6 février 1932 modifié, susvisé, délégation de signature est donnée :

- Aux personnes désignées dans le tableau annexe I-2, dans le cadre de leurs attributions et compétences.

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique NOVAT et de M. Frédéric LASFARGUES, de M. François WOLF et de M. Nicolas CHARTRE , à l'effet de passer tout acte relatif au contrôle de l'exploitation des ports fluviaux ayant fait l'objet d'une délégation de service public, quelle que soit l'autorité ayant signé le cahier des charges, délégation de signature est donnée à

- ◆Frédérique VILLIERS, chef du bureau études générale et tourisme -direction du Développement , pour ce qui concerne le tourisme
- ◆Rachid BIOUD, chef du Bureau économie,transport et prospectives au sein de la direction du développement pour ce qui concerne le transport
- ◆Aux personnes désignées dans le tableau annexe I-2

TITRE II

points 3, 4 et 5 de la délégation de pouvoir

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à :

M. Frédéric LASFARGUES, directeur adjoint

M. François WOLF, directeur des subdivisions, responsable sécurité défense

M. Dominique LARROQUE, secrétaire général

À l'effet de signer en mon nom toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, et d'exécuter dans les matières suivantes :

- ◆ conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 90 000 €HT,
- ◆ tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché, quel qu'en soit le montant,
- ◆ tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché, quel qu'en soit le montant.

Article 2 - Délégation de signature est donnée :

Aux chefs de services et leurs adjoints désignés dans le tableau annexe II-2

A l'effet de signer en mon nom dans le cadre de leurs attributions et compétences toutes pièces dans les matières suivantes :

- ◆ conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 90 000 €HT,
- ◆ tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché, d'un montant inférieur à 90 000 € HT,
- ◆ tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché, d'un montant inférieur à 90 000 €HT.

A l'effet de signer en mon nom dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- ◆ les engagements juridiques (bons et lettres de commande) dont le montant est inférieur à 90 000 € HT,
- ◆ Les propositions d'engagements comptables de dépenses,
- ◆ Les pièces de liquidation des recettes et de dépenses de toute nature,
- ◆ les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 3- Délégation de signature est donnée :

Aux chefs d'unité, chefs de subdivision et leurs adjoints désignés dans le tableau annexe II-3.

A l'effet de signer en mon nom dans le cadre de leurs attributions et compétences toutes pièces dans les matières suivantes :

- ◆ conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 50 000 € HT,
- ◆ tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché, d'un montant inférieur à 50 000 € HT,
- ◆ tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché, d'un montant inférieur à 50 000 € HT.

Article 4- Délégation de signature est donnée :

Aux chefs d'unité comptable désignés dans le tableau annexe II-4,

A l'effet de signer en mon nom dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- ◆ les pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature,
- ◆ les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 5- Délégation de signature est donnée :

Sur proposition des chefs d'unité et des chefs de subdivision à leurs collaborateurs dans le respect du programme d'achat et des règles relatives à la comptabilité et à la commande publiques,

5-1) Aux agents désignés dans le tableau annexe II-5-1.

A l'effet de signer en mon nom dans le cadre de leurs attributions et compétences toutes pièces dans les matières suivantes :

- ◆ conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 15 000 € HT,
- ◆ tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché, d'un montant inférieur à 15 000 € HT,
- ◆ tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché, d'un montant inférieur à 15 000 € HT.

A l'effet de signer en mon nom dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- ◆ les engagements juridiques (bons et lettres de commande) dont le montant est inférieur à 15 000 € HT,
- ◆ les pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature,
- ◆ les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs d'unité et des chefs de subdivision, cette délégation est portée à 50 000 € HT.

5-2) Aux agents désignés dans le tableau annexe II-5-2.

A l'effet de signer en mon nom dans le cadre de leurs attributions et compétences toutes pièces dans les matières suivantes :

- ◆ conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur à 15 000 € HT,
- ◆ tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché, d'un montant inférieur à 15 000 € HT,

- ◆ tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché, d'un montant inférieur à 15 000 €HT.

A l'effet de signer en mon nom dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- ◆ les engagements juridiques (bons et lettres de commande) dont le montant est inférieur à 15 000 € HT,

5-3) Aux agents désignés dans le tableau annexe II-5-3.

A l'effet de signer en mon nom dans le cadre de leurs attributions et compétences toutes pièces dans les matières suivantes :

- ◆ conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur à 1 000 € HT,
- ◆ tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché, d'un montant inférieur à 1 000 €HT,
- ◆ tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché, d'un montant inférieur à 1 000 €HT.

A l'effet de signer en mon nom dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- ◆ les engagements juridiques (bons et lettres de commande) dont le montant est inférieur à 1 000 €HT,

Article 6 – Délégation de signature est donnée :

A Mme Chantal GUARRACINO, chef du Bureau Comptabilité , à l'effet :

-d'effectuer des virements de crédits entre les comptes, dans la limite des crédits délégués, pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.

-de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences :

- ◆ Les engagements comptables de dépenses,
- ◆ Les pièces de mandatement des dépenses de toute nature,
- ◆ Les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme GUARRACINO , délégation est donnée à :

Mme Roselyne BATTEUX – chef du Bureau Administratif du Secrétariat Général

ou M. Jean-Marc ROUVIERE.- chargé de mission Programmation

Article 7 : Toute décision antérieure est abrogée.

La présente décision prendra effet dès sa parution au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Le secrétaire général du Service navigation de Rhône-Saône, direction interrégionale Saône-Rhône-Méditerranée de Voies navigables de France, est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à LYON le 14 mai 2012

**La Chef du Service Navigation Rhône-Saône,
Directrice Interrégionale de SAONE RHONE MEDITERRANEE
de Voies Navigables de France**

Signé

Monique NOVAT

Direction interrégionale de Saône-Rhône-Méditerranée de Voies navigables de France

TITRE I

ANNEXE I-I

Liste des chefs de subdivisions et leurs adjoints et chef d'agence

Nom	Fonction
Jean-Paul FAUDOT,	Subdivisionnaire de Grand Delta
Laurent GERIN	Subdivisionnaire de Grands Travaux -
Alain HERR	Subdivisionnaire de Chalon-sur-Saône
Paul LANOY	Subdivisionnaire de Dole
Brahim LOUAFI	Subdivisionnaire de Frontignan
Jean-Pierre SEGUIN	Subdivisionnaire de Gray
Samuel CADO	Subdivisionnaire de Lyon à/c du 1er juin 2012
Nicolas BEAUREZ	Subdivisionnaire de Mâcon subdivisionnaire de Lyon par intérim jusqu'au 31 mai 2012
Pascal SEUROT	Subdivisionnaire de Port-sur-Saône
Gérard GIFFARD	Subdivisionnaire de Rhône et Alpes
Antoine SION	Subdivisionnaire de la Vallée du Doubs
Marc BAILLY	Chef de l'agence de St Jean de Losne
Yannick SAVOY	Adjoint au subdivisionnaire de Chalon-sur-Saône
Robert MAS	Adjoint au subdivisionnaire de Frontignan
Fabrice BOISSON	Adjoint au subdivisionnaire de Lyon
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au subdivisionnaire de Mâcon
Rachel DEPENAU	Adjoint au subdivisionnaire de la Vallée du Doubs

Direction interrégionale de Saône-Rhône-Méditerranée de Voies navigables de France

TITRE I

ANNEXE I-2

Liste des chefs de subdivisions et leurs adjoints

Nom	Fonction
Jean-Paul FAUDOT,	Subdivisionnaire de Grand Delta
Laurent GERIN	Subdivisionnaire de Études et Grands Travaux -
Alain HERR	Subdivisionnaire de Chalon-sur-Saône
Paul LANOY	Subdivisionnaire de Dole
Brahim LOUAFI	Subdivisionnaire de Frontignan
Jean-Pierre SEGUIN	Subdivisionnaire de Gray,
Samuel CADO	Subdivisionnaire de Lyon à/c du 1er juin 2012
Nicolas BEAUREZ	Subdivisionnaire de Mâcon subdivisionnaire de Lyon par intérim jusqu'au 31 mai 2012
Pascal SEUROT	Subdivisionnaire de Port-sur-Saône
Gérard GIFFARD	Subdivisionnaire de Rhône et Alpes
Antoine SION	Subdivisionnaire de la Vallée du Doubs
Yannick SAVOY	Adjoint au subdivisionnaire de Chalon-sur-Saône
Robert MAS	Adjoint au subdivisionnaire de Frontignan
Fabrice BOISSON	Adjoint au subdivisionnaire de Lyon
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au subdivisionnaire de Mâcon
Rachel DEPENAU	Adjoint au subdivisionnaire de la Vallée du Doubs

Direction interrégionale de Saône-Rhône-Méditerranée de Voies navigables de France

**Délégation pour l'exercice
de la compétence d'ordonnateur secondaire
et en matière de représentation du pouvoir adjudicateur**

TITRE II

ANNEXE II-2

Liste des chefs de service et adjoints délégués à l'article 2

Nom	Fonction
Nicolas CHARTRE	Directeur du Développement
Sylvain ROBICHON	Adjoint au directeur du Développement
Philippe PULICANI	Directeur de l'Ingénierie
Éric BOURLES	Directeur de la gestion durable
Nadia JACQUOT	Adjointe au directeur de la gestion durable

Direction interrégionale de Saône-Rhône-Méditerranée de Voies navigables de France

TITRE II

ANNEXE II-3

Liste des chefs d'unités et des chefs de subdivisions délégués à l'article 3

Nom	Fonction
Marc BAILLY	Chef de l'agence de Saint-Jean-de-Losne
Frédéric COURTES	Chef du Bureau exploitation-Maintenance de la direction de la gestion durable
Jean-Marc TAVERNIER	Chef du Bureau Maitrise d'ouvrage-direction de l'Ingénierie
Marie-Josée MICHAUD	Adjointe au Chef du Bureau Maitrise d'ouvrage
Christophe BRUNEL	Chef du bureau d'Études de Lyon
Alain BERNARD	Chef du bureau Informatisation du SG
Colette PEIGNEAUX	Chef du bureau Moyens Généraux et du Parc - SG
Eric POIRSON	Chef du bureau des Ressources humaines et de la formation du SG
Sylvain ROBIER	Chef du bureau Sécurité-prévention du SG
Roselyne BATTEUX	Chef du Bureau administratif du SG (documentation)
Michèle KHAIRY	Chef du bureau budget, comptabilité, marchés de la direction du développement
Jean-Paul FAUDOT,	Subdivisionnaire de Grand Delta
Laurent GERIN	Subdivisionnaire de Grands Travaux -
Alain HERR	Subdivisionnaire de Chalon-sur-Saône
Paul LANOY	Subdivisionnaire de Dole
Brahim LOUAFI	Subdivisionnaire de Frontignan
Jean-Pierre SEGUIN	Subdivisionnaire de Gray
Samuel CADO	Subdivisionnaire de Lyon à/c du 1er juin 2012
Nicolas BEAUREZ	Subdivisionnaire de Mâcon subdivisionnaire de Lyon par intérim jusqu'au 31 mai 2012
Pascal SEURROT	Subdivisionnaire de Port-sur-Saône
Gérard GIFFARD	Subdivisionnaire de Rhône et Alpes
Antoine SION	Subdivisionnaire de la Vallée du Doubs

Direction interrégionale de Saône-Rhône-Méditerranée de Voies navigables de France

TITRE II

ANNEXE II-4

Liste des chefs d'unités comptables et des chefs d'unités délégués à l'article 4

Nom	Fonction	Unité comptable
Jean-Paul FAUDOT,	Subdivisionnaire de Grand Delta	Grand Delta
Laurent GERIN	Subdivisionnaire de Grands Travaux -	Grands Travaux
Alain HERR	Subdivisionnaire de Chalon-sur-Saône	Chalon-sur-Saône
Paul LANOY	Subdivisionnaire de Dole	Dole
Brahim LOUAFI	Subdivisionnaire de Frontignan	Frontignan
Jean-Pierre SEGUIN	Subdivisionnaire de Gray Interim subdivision Vallée du Doubs	Gray et Port-sur-Saône
Samuel CADO	Subdivisionnaire de Lyon à/c du 1er juin 2012	Lyon et Rhône et Alpes
Gérard GIFFARD	Subdivisionnaire de Rhône et Alpes	Lyon et Rhône et Alpes
Nicolas BEAUREZ	Subdivisionnaire de Mâcon subdivisionnaire de Lyon par intérim jusqu'au 31 mai 2012	Mâcon
Antoine SION	Subdivisionnaire de la Vallée du Doubs	Vallée du Doubs
Pascal SEUROT	Subdivisionnaire de Port sur Saône	Port sur Saône
Michèle KHAIRY	Chef du bureau budget, comptabilité marchés	Direction du développement
Jean-Marc TAVERNIER	Chef du bureau maîtrise d'ouvrage	Direction de l'Ingénierie
Marie-Josée MICHAUD	Adjointe au Chef du bureau maîtrise d'ouvrage	Direction de l'Ingénierie
Colette PEIGNEAUX	Chef du bureau Moyens Généraux et du Parc du SG	SG- Moyens Généraux
Eric POIRSON	Chef du bureau des Ressources humaines et de la formation du SG	Bureau du Personnel , des Salaires et de la formation

Direction interrégionale de Saône-Rhône-Méditerranée de Voies navigables de France

TITRE II

ANNEXE II-5-1

Liste des collaborateurs des chefs d'unité et des chefs de subdivision délégués à l'article 5-1

Nom	Fonction
Mathias PIBAROT	Adjoint au subdivisionnaire de Grand Delta
Jérôme QUITTARD	Adjoint « Travaux » au subdivisionnaire de Études et Grands Travaux
François PEREZ	Adjoint « Études » au subdivisionnaire de Études et Grands Travaux -
Yannick SAVOY	Adjoint au subdivisionnaire de Chalon-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au subdivisionnaire de Dole
Robert MAS	Adjoint au subdivisionnaire de Frontignan
Fabrice BOISSON	Adjoint au subdivisionnaire de Lyon
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au subdivisionnaire de Mâcon
Rachel DEPENAU	Adjoint au subdivisionnaire de la Vallée du Doubs
Dominique DUNAND	Adjoint au chef du Bureau Études de Besançon
Natacha LAVAL	Adjoint au chef du bureau Ressources humaines et formation du SG

Direction interrégionale de Saône-Rhône-Méditerranée de Voies navigables de France

TITRE II

ANNEXE II-5-2

Liste des collaborateurs de la direction, des chefs d'unité et des chefs de subdivision délégués à l'article 5-
2

Nom	Fonction
Direction –communication	
Nathalie BALLAND	Chargée de la communication
Secrétariat général - Sécurité-Prévention	
Bernard VANDAELE	Contrôleur du bureau Sécurité-Prévention
Subdivision de Grand Delta	
Georges PIGNOT	Responsable Travaux
Jean-Louis GAUDILLERE	Responsable du centre d'exploitation de St Gilles
Subdivision de Chalon-sur-Saône	
Didier HERIT	Responsable Travaux sur le linéaire
Michel BLONDEL	Responsable Études et Commission de Surveillance
Jocelyn ROYER	Responsable Exploitation Entretien Travaux
Sébastien COLLARD	Responsable Développement Sécurité et Travaux
Subdivision de Dole	
Jean GUILLEMOT	Responsable Exploitation Entretien
Jean-Louis BATAILLARD	Responsable Travaux neufs
	Responsable Travaux
Subdivision de Frontignan	
Philippe SCHNEIDER	Chef du CE de Palavas
Guilhem LAFON	Responsable Parc
Gérard OLOMBEL	Responsable chantiers
Subdivision de Gray	
Jean-Pierre MUZARD	Responsable Exploitation Entretien
Roland PERIA	Responsable Travaux neufs

TITRE II

ANNEXE II-5-2

Liste des collaborateurs des chefs d'unité et des chefs de subdivision délégués à l'article 5-2

Nom	Fonction
Subdivision de Lyon	
Christian AMIEZ	Responsable polyvalent
Thierry SADONNET	Responsable polyvalent
Subdivision de Mâcon	
Patrick MARGUIN	Responsable Balisage, Dragages, Matériels
Noël CORGET	Responsable Entretien berges, Police de la pêche
André CLERC	Responsable Entretien Ouvrages
Serge SAHUC	Responsable CS, Immobilier
N	Contrôleur, responsable du personnel et du matériel
Subdivision de Port-sur-Saône	
Hubert PETIT	Responsable Exploitation Entretien
Denis JEANDENAND	Responsable Travaux, Gestion DPF
Subdivision de la Vallée du Doubs	
Bruno BEDEAUX	Responsable Maintenance prévention
Christian JACQUEMARD	Responsable Domaine
N	Responsable Exploitation
Laurent PAUTOT	Responsable Exploitation
Eric VUILLIER	Responsable Travaux

Direction interrégionale de Saône-Rhône-Méditerranée de Voies navigables de France

TITRE II

ANNEXE II-5-3

Liste des collaborateurs des chefs d'unité et des chefs de subdivision délégués à l'article 5-3

Nom	Fonction
Subdivision de Grand Delta	
PIGNOT Georges	Responsable Travaux
Subdivision de Grand Travaux	
Subdivision de Chalon-sur-Saône	
BARON Eric	Responsable secteur amont et Interventions TP.
MACART Lionel	Adjoint au chef du pôle plongée
PATER Jean Sylvère	Responsable Maintenance des ouvrages
RIGOLLET Cyril	Responsable Entretien secteur aval et Balisage
Subdivision de Dole	
FRANCIOLI Régis	Responsable maintenance CRR
BOITET Camille	Responsable mécanique et HS
CHANIET Claude	Responsable Équipes Exploitation
BARTHE Olivier	Technicien Maintenance
Subdivision de Frontignan	
Subdivision de Gray	
BONADEI Édouard	Responsable Exploitation
CHARTON Fabrice	Responsable Maintenance
CLAVIER Dominique	Responsable Entretien
RACE Hervé	Responsable Gestion
JAONAH Jean-Charles	Adjoint au responsable Maintenance Petite Saône
Subdivision de Lyon	
QUONIOU Bernard	Gestionnaire site de FILLON
NOURRY Pascal	Gestionnaire site de COUZON
COQUELIN Bernard	Correspondant local Hygiène et Sécurité
PERRIN Yves	Responsable de l'équipe Entretien à FILLON

Direction interrégionale de Saône-Rhône-Méditerranée de Voies navigables de France

TITRE II

ANNEXE II-5-3

Liste des collaborateurs des chefs d'unité et des chefs de subdivision délégués à l'article 5-3

Nom	Fonction
Subdivision de Mâcon	
DAURET Jacques	Entretien des ouvrages
DONGUY Dominique	Gestion des fournitures, COT et TH
CLERC Patrick	Entretien voie d'eau
MATHURIAU Rémy	Entretien voie d'eau
Subdivision de Port-sur-Saône	
LEBLEUX Jacky	Responsable équipe entretien
MAL Christian	Responsable équipe entretien-exploitation
JOFFRIN Henri	Responsable équipe entretien-exploitation
MILLERAND Jean-Jacques	Responsable pôle maintenance
Subdivision de Rhône et Alpes	
Subdivision de la Vallée du Doubs	
BROLIN Michel	Adjoint d'exploitation
GUIGNARD Anne - Marie	Responsable Domaine
COUSSEMENT Yves	Adjoint Travaux
STHELIN Bruno	Adjoint d'exploitation
CHAGROT Olivier	Adjoint d'Exploitation
PAN Jean-Michel	Gestion matériel
MONCH Gérard	Adjoint travaux
ROUHIER Gildas	Exploitation. Gestion maisons éclésières
CORDIER Vincent	Gestion matériel
MOSSARD Vincent	Correspondant sécurité prévention
HUMBERT Dominique	Chef d'Équipe Maintenance